



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

LES ÉLÈVES INTERNES DOMICILIÉS EN SAVOIE PEUVENT PROCÉDER À

LA DEMANDE D'INDEMNISATION

- **RETRAIT AUPRÈS DU SECRÉTARIAT DE L'ÉTABLISSEMENT**

OU

- **TÉLÉCHARGEMENT DEPUIS WWW.AUVERGNERHONEALPES.FR
RUBRIQUE « MES AIDES, MES SERVICES ».**

DOSSIER À REMETTRE IMPÉRATIVEMENT À

L'ANTENNE REGIONALE DES TRANSPORTS SCOLAIRES

1 RUE DES CEVENNES

CS 40850

73008 CHAMBERY CEDEX

AVANT LE 6 MARS 2018